

DOCUMENT N° 72

Résolution sur les procédures de démocratie directe

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

OBSERVANT les phénomènes d'affaiblissement de la participation électorale, de défaut de confiance de l'électorat vis-à-vis du politique et de diminution de l'adhésion aux partis politiques,

CONSIDÉRANT que ceux-ci sont des symptômes inquiétants d'un déficit de citoyenneté,

CONVAINCUE que la démocratie ne peut se contenter d'être représentative mais qu'un dialogue entre citoyens et dirigeants doit être permanent,

SOUHAITE encourager la participation active des citoyens à l'action publique par le biais des consultations populaires locales et nationales (référendum, pétitions), et de l'initiative populaire de proposition,

PROPOSE de mener une étude comparée recensant les instruments juridiques existants permettant l'exercice de la démocratie directe.